

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ORIGINAL  
**decotric**<sup>®</sup>

Nom commercial du produit :	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)	Version (Révision) :	4.0.0 (3.0.0)
Numéro du produit :	0738__000	Date d'édition :	06.04.2020
Date d'exécution :	06.04.2020		

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2  
(Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber) (0738\_\_000)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

###### Catégorie de produits [PC]

PC9a - PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

###### Secteurs d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

decotric GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02

Télécopie : +49 (0)5541 7003-50

##### Contact pour informations :

E-mail (personne compétente) : [sds@decotric.de](mailto:sds@decotric.de)

Site web : [www.decotric.de](http://www.decotric.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. (lundi-jeudi 8 - 16 h, vendredi 8 - 12.30 h).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

#### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classés comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description

Composée de: Pigments inorganiques, eau, matières de conservation et additifs.

##### Composants dangereux

ALUMINIUM EN POWDRE (STABILISÉE) ; N°CE : 231-072-3; N°CAS : 7429-90-5

Poids : ≥ 25 - < 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Sol. 1 ; H228 Water-react. 2 ; H261

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ORIGINAL  
**decotric**<sup>®</sup>

<b>Nom commercial du produit :</b>	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)		
<b>Numéro du produit :</b>	0738__000	<b>Version (Révision) :</b>	4.0.0 (3.0.0)
<b>Date d'exécution :</b>	06.04.2020	<b>Date d'édition :</b>	06.04.2020

ESTERS OF PHOSPHORIC ACID ; N°CE : 258-261-3; N°CAS : 52933-07-0  
Poids : ≥ 2,5 - < 5 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315  
TRIDECANOL ; N°CE : 271-235-6; N°CAS : 68526-86-3  
Poids : ≥ 0,5 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter impérativement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Sable sec , Poudre spéciale contre l'incendie des métaux.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau , Mousse , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , ABC-poudre

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Aucune information disponible.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

<b>Nom commercial du produit :</b>	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)		
<b>Numéro du produit :</b>	0738__000	<b>Version (Révision) :</b>	4.0.0 (3.0.0)
<b>Date d'exécution :</b>	06.04.2020	<b>Date d'édition :</b>	06.04.2020

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Recueillir mécaniquement. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Ne pas laisser sécher le produit. Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Ne pas stocker ensemble avec

Acide brandfördernde und selbstzündlichen Stoffen. Réagit violemment avec peroxydes.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

**Ne pas stocker à des températures de moins de :** Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ORIGINAL  
**deco**tric®

**Nom commercial du produit :** Colorants Métabolisés Concentrés Argenté M2  
(Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)

**Numéro du produit :** 0738\_\_000 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**Date d'exécution :** 06.04.2020 **Date d'édition :** 06.04.2020

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

###### Protection oculaire appropriée

Utiliser des lunettes de protection.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

**Lors de contact fréquents avec les mains :** Porter des gants résistant aux solvants. Caoutchouc butyle Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

###### Protection corporelle

Vêtement de protection. Porter des vêtements de protection. Enlever les vêtements souillés, imprégnés

##### Protection respiratoire

###### Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

argenté

**État :** Liquide

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>		100 °C	
<b>Point éclair :</b>	>	100 °C	Brookfield
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		négligeable	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		négligeable	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,21 g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non applicable
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		miscible
<b>pH :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Valeur de COV :</b>	<	1	g/l

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

<b>Nom commercial du produit :</b>	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)		
<b>Numéro du produit :</b>	0738__000	<b>Version (Révision) :</b>	4.0.0 (3.0.0)
<b>Date d'exécution :</b>	06.04.2020	<b>Date d'édition :</b>	06.04.2020

## 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

## 10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

néant, à l'utilisation appropriée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	LC50 ( ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

#### Corrosion

Aucune information disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient comme protection contre des micro-organismes (Ex. moisissures) des quantités faibles d'agents conservateurs (isothiazolinone) pendant le stockage. Ceci peut provoquer des réactions allergiques, voyez le chapitre 2.

#### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Aucune information disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

##### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée disponible

#### Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ORIGINAL  
**deco tric**<sup>®</sup>

<b>Nom commercial du produit :</b>	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)		
<b>Numéro du produit :</b>	0738__000	<b>Version (Révision) :</b>	4.0.0 (3.0.0)
<b>Date d'exécution :</b>	06.04.2020	<b>Date d'édition :</b>	06.04.2020

### 11.5 Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

#### Station d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

#### Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Ou déposer avec des ordures ménagères après durcissement. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

12 01 04 Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

##### Code des déchets conditionnement

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

##### Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ORIGINAL  
**deco**tric®

<b>Nom commercial du produit :</b>	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)		
<b>Numéro du produit :</b>	0738__000	<b>Version (Révision) :</b>	4.0.0 (3.0.0)
<b>Date d'exécution :</b>	06.04.2020	<b>Date d'édition :</b>	06.04.2020

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- ce produit est pas soumis à à règlement Détergents CE no. 648/2004.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### 15.3 Informations complémentaires

Aucune

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



<b>Nom commercial du produit :</b>	Colorants Métallisés Concentrés Argenté M2 (Metallic-Effekt-Konzentrate M2 - Silber)		
<b>Numéro du produit :</b>	0738__000	<b>Version (Révision) :</b>	4.0.0 (3.0.0)
<b>Date d'exécution :</b>	06.04.2020	<b>Date d'édition :</b>	06.04.2020

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---